



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 AOUT 2024**

VALIDE AU CONSEIL MUNICIPAL du 13 DECEMBRE

PRESENTS : Zoe POHL-BOUSQUET- Virginie CASTANIER - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC – Ghislain CABAL ZINCK - Christian VERNHET - Dominique ROURE

EXCUSES : Chantal BARRIERE (pouvoir donné à Christian VERNHET) - Jean-Jacques SELLAM (pouvoir donné à GHISLAIN CABAL-ZINCK) –

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 juillet 2024
 - 2- Délibération enquête publique le Boucal
 - 3- Tarif cantine 2024/2025
 - 4- Tarif salle des fêtes
 - 5- Délibération convention ADOC 12
 - 6- Projet immeuble de la Valette
 - 7- Projet d'assainissement à Faveyrolles
 - 8- Questions diverses
-

Monsieur le maire présente l'ordre du jour ; il ouvre la séance à 20H30 en revenant sur les moments forts de la fête votive, notamment sur la cérémonie au monument aux morts ; il remercie les participants de leur engagement.

- 1- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal** du 05 juillet 2024. Le compte rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.
- 2- **Délibération : enquête publique le Boucal.** Monsieur le maire rappelle les délibérations précédentes relatives à la vente des

parcelles section F 866 et 867 à monsieur Lesade, ce qui a nécessité une enquête publique. Le notaire demande une notification de déclassement et de désaffectation de ces parcelles du domaine public.

Délibération prise à l'unanimité de déclassement et de désaffectation du domaine public des parcelles F866 et 867

- 3- **Tarif cantine 2024/2025.** Monsieur le maire indique qu'il a contacté le prestataire des terres rouges sur l'évolution possible des tarifs de cantine. Il n'y a pas d'augmentation prévue à ce stade.

Monsieur le maire rappelle les échanges lors du conseil municipal du 17 mai quant à l'augmentation des tarifs de cantine (+2,5%) par le prestataire des terres rouges. Cette augmentation a porté le prix du repas de 4€ à 4.10€, le coût pour les familles étant de 3,60€ depuis le 01/09/23.

Le conseil décide unanimement de maintenir le tarif de 3,60€ pour les familles, soit une participation de 0,50€ par repas pour la commune.

- 4- **Tarif de location de la salle des fêtes.** Monsieur le maire rappelle les échanges précédents sur les tarifs de location de la salle des fêtes et du château. Les tarifs actuels sont complexes à gérer entre location à la soirée ou au week-end ; ils doivent également être ajustés en fonction des investissements réalisés (tables neuves et armoire froide).

Au final après multiples échanges, les tarifs suivants sont arrêtés :

LOCATION DU CHATEAU pour une durée forfaitaire de 48 heures

Habitant de la commune : 250€

Habitant extérieur : 1000€

Association de la commune : gratuit

Association extérieure : 250€

LOCATION DE LA SALLE DES FETES pour une durée forfaitaire de 48heures

Habitant de la commune : 150€

Habitant extérieur : 300€

Association de la commune : gratuit

Association extérieure : 150€

Un chèque de caution de 300€ sera demandé au moment de la remise des clés tant pour le château que pour la salle des fêtes.

Un échange aura lieu à la prochaine réunion des associations pour évoquer l'aide de la commune aux associations.

Délibération prise à l'unanimité

- 5- **Délibération convention ADOC 12.** Monsieur le maire informe le conseil de la convention existant entre la commune et l'association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan (ADOC12) permettant d'offrir aux élèves de l'école un apprentissage de la langue et de la culture occitane. Il est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2024/2025, avec un montant forfaitaire de 310€.

Délibération à l'unanimité

- 6- **Projet immeuble de la Valette.** Monsieur le maire rappelle le projet qui avait été élaboré pour le renouvellement des frigos de l'auberge de la Valette. Ce projet n'a pas été subventionné en première intention par l'Etat ; cependant, madame Gaubert de la DDT a été chargée par la sous-préfète d'accompagner la commune dans un projet de rénovation énergétique global de l'auberge. Une étude doit être engagée pour établir le diagnostic.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour engager l'étude.

- 7- **Projet d'assainissement à Faveyrolles.** Monsieur le maire donne la parole à Gérard Ramondenc qui présente les problèmes rencontrés sur Faveyrolles pour la désinfection de l'eau potable au chlore et l'assainissement collectif, absent sur le village. De multiples débats ont lieu pour envisager le degré d'urgence au regard du transfert de compétence prévu d'ici 2026. La question se pose notamment du choix à faire entre la rénovation du système de distribution d'eau ou l'achat d'eau potable auprès d'un syndicat intercommunal. Sans s'engager sur les solutions à apporter, ni sur leur délai, le conseil approuve l'engagement d'une étude gratuite faite par « Aveyron ingénierie ».

QUESTIONS DIVERSES

- **Etat des travaux :** monsieur le maire présente au conseil, les travaux réalisés pour la sécurisation de la traversée du village de Faveyrolles. Il indique également que l'horloge du clocher de l'église de Saint-Izaire, en panne, nécessite une réparation d'environ 4000 euros (devis présenté) ; enfin, le four de la cantine qui doit pouvoir réchauffer les plats, doit être renouvelé pour un coût de 4000 euros.
- **Maison du XV^e siècle :** monsieur le maire lit un courrier reçu d'une habitante qui souhaite que la maison du XV^e, propriété de la commune, soit

aménagée en maison de quartier avec des activités et des ateliers. Un échange a lieu au sein du conseil relativement au coût de l'aménagement de cette maison (murs, eau, électricité, chauffage...), à l'existence d'un local des associations, ouvert à tous, qui pourrait être aménagé et du projet initial d'en faire une maison du patrimoine pour valoriser le bourg, avec des expositions sur l'histoire du village. Au final, le couloir et le fond vouté seront aménagés à minima (enduit des murs mais sans électricité) pour en faire un lieu de mémoire. Une petite salle restera disponible.

- **Octobre rose** : Monsieur le maire indique que la commune bénéficiera d'une proposition de spectacle de sensibilisation au dépistage du cancer mammaire le 06 octobre au prix de 250€. Avis favorable du conseil.
- **Activité physique des séniors** : monsieur le maire présente la proposition de la maison « sport santé », animateur Cédric Rigal, qui propose des séances adaptées d'activité physique pour les séniors. La commune a été choisie, avec Montlaur et Brusque, pour bénéficier de cette campagne de prévention de 17 séances dont les modalités sont à définir.
- **Portes des anciens remparts** : un artiste, habitant de la commune, propose de réaliser des panneaux en bois, ouvragés et en relief, indiquant le nom des anciennes portes des remparts de la commune ; le coût de réalisation est de 350 euros. Le modèle proposé fait l'objet de différents commentaires sur sa taille, sa teinte et sa visibilité. Monsieur le maire prendra contact avec l'artiste pour envisager la finalisation de ces panneaux.
- **Nettoyage de la maison Rascalou** : monsieur le maire revient sur la prise en charge du nettoyage des communs de la maison Rascalou où deux appartements sur 3 sont déjà loués. Il informe le conseil qu'un dédommagement exceptionnel de 200€ sur les 500€ du loyer a été proposé aux locataires lors de leur installation pour nettoyer leurs logements et les parties communes. La question du nettoyage des escaliers reste à régler.
- **Echange de parcelles route de Salelles** : monsieur le maire rappelle une délibération précédente quant à un échange de parcelles qui devrait avoir lieu sur le village de Salelles. Il informe le conseil qu'un conflit de voisinage rend cette opération délicate.
- **Dette** : monsieur le maire alerte les conseillers que, suite à des non paiements successifs, une habitante de la commune a contracté une dette au regard de l'argent public d'environ 5000 euros qui s'accroît régulièrement. Cette habitante sera reçue prochainement pour envisager les modalités de remboursement.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt la séance à 23H15.